« Black Friday » : attention aux arnaques en ligne !

Publié le 24 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1
Crédits : © Brad Pict - stock.adobe.com

D'origine américaine, l'opération d'offres promotionnelles, dite *Black Friday* se développe largement en France. Cette année, il a lieu le vendredi 26 novembre 2021. Les annonceurs multiplient les propositions d'offres alléchantes en direction des consommateurs via SMS, courriels, réseaux sociaux ou bandeaux promotionnels sur leur site internet. Cet événement est également propice aux tentatives d'escroqueries. Prenez garde aux annonces frauduleuses qui circulent sur internet à cette occasion !

Outre les fausses promotions fréquemment relevées par les associations de défense des consommateurs, de nombreuses annonces frauduleuses destinées à vous escroquer ou à subtiliser vos données personnelles prolifèrent à l'occasion du *Black Friday*.

Faites attention aux faux sites qui imitent des marques existantes ! Vous ne recevrez jamais le produit commandé et en serez pour vos frais.

Pendant cette période, soyez également vigilant aux messages frauduleux (courriels, SMS, annonces sur les réseaux sociaux) destinés à voler vos données personnelles ou bancaires. Communiquer vos données personnelles à des escrocs peut vous coûter cher : abonnement caché, usurpation d'identité, utilisation de votre carte bancaire à votre insu...

Vous pouvez également être victime d'un faux support technique ou d'un logiciel malveillant installé à votre insu sur votre ordinateur.

Comment éviter les arnaques ?

Méfiez-vous des offres trop alléchantes, ce sont souvent des propositions trompeuses. Comparez le prix du produit que vous souhaitez acheter sur des sites connus. Contrôlez qu'il s'agit bien du site de la marque connue en inspectant attentivement l'URL (adresse qui apparaît dans la barre d'adresse en haut de votre navigateur), en allant directement sur le site marchand pour vérifier l'existence et le prix du produit annoncé. Prêtez également attention à l'orthographe et à l'adresse de la société.

S'il s'agit d'une lettre reçue par courriel, contrôlez attentivement l'adresse de l'expéditeur, repérez tous les indices de fraudes : faute dans le nom de la marque, fautes d'orthographe, libellés peu habituels, extension qui n'est pas en .fr ou en .com...

Lorsque vous recevez un courriel avec des promotions intéressantes, évitez de cliquer sur les liens. Allez directement sur le site de l'enseigne.

Que faire si vous êtes victime d'une escroquerie en ligne ?

Signalez les escroqueries auprès du site internet-signalement.gouv.fr (https://www.internet-signalement.gouv.fr/PortailWeb/planets/Accueil!input.action) , la plateforme de l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Pour s'informer sur les escroqueries ou pour signaler un site internet ou un courriel d'escroqueries, un vol de coordonnées bancaires ou une tentative d'hameçonnage : vous pouvez contacter Info Escroqueries au 0 805 805 817 (appel gratuit depuis la France) du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

Rendez-vous sur cybermalveillance.gouv.fr (https://www.cybermalveillance.gouv.fr/) , la plateforme nationale d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance. Elle procure des informations sur les menaces numériques et les moyens de s'en protéger.

À savoir : Si vous n'êtes pas un spécialiste du calcul des pourcentages, c'est le moment d'utiliser le simulateur mis en ligne sur *Service-Public.fr* pour calculer un prix après application d'un taux de réduction. C'est facile, indiquez tout simplement sur le simulateur de calcul de prix après réduction (https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/CalculReduction) le prix d'origine et le pourcentage de réduction à appliquer. Vous obtiendrez alors le montant de la réduction obtenue et le prix après réduction.

Et aussi

- Compte personnel de formation : appels téléphoniques, SMS, attention aux tentatives d'arnaques (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15308)
- Attention aux escroqueries à la livraison de colis ! (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15285)
- Crédits, livrets d'épargne, assurances : la liste noire des sites douteux s'allonge (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15295)

Pour en savoir plus

- FAQ escroqueries sur Internet (https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Faq-escroqueries-sur-internet)
  Ministère chargé de l'intérieur
- Quels sont les recours en cas d'arnaque sur internet ? (https://www.economie.gouv.fr/cedef/recours-arnaque-internet)
  Ministère chargé de l'économie